

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA14-0060

Valable 5 ans à compter du 31 mars 2014

Matériau présenté par : CLEAR FOCUS Imaging, Inc.
60 Maxwell Court
SANTA ROSA, CA 95401
ETATS-UNIS

Marque commerciale : PromoVue 1540
BudgetVue 1533

Description sommaire :

Films souples auto-adhésifs micro perforés en polychlorure de vinyle essayés sur support verre simple d'épaisseur 6 mm.

Masses surfaciques mesurées totales : environ 108 g/m² pour la référence « BudgetVue 1533 » et environ 137 g/m² pour la référence « PromoVue 1540 ».

Epaisseurs nominales totales : 100 µm pour la référence « BudgetVue 1533 » et 140 µm pour la référence « PromoVue 1540 ».

Aspect : micro perforé (60 à 67 % de surface imprimable).

Coloris : blanc (face apparente) et noir (face adhésive).

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement :

M1 valable adhésivé sur support verre

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA14-0060 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

Champs-sur-Marne, le 31 mars 2014

**Le Chef de Laboratoire
Responsable de l'essai**



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS